



CONTRAT LEGUMES **du 5 mai 2022 au 5 janvier 2023**

Mme Juliette de LOMBARDON
M Guillaume DUPUY / Les Champs des Possibles



Les engagements des parties au contrat:

1) Engagements de l'adhérent(e) :

- Adhérer à l'association « Les paniers de Séraphine » (AMAP de Senlis) pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Préfinancer la production.
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent(e) devra trouver une solution pour récupérer sa part ; a minima, il ou elle préviendra la référente légumes ou un membre du CA de l'association afin que la part de récolte puisse être distribuée à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles ou par l'AMAP de Senlis
- Assurer sa part de permanence aux distributions selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

2) Engagements de la maraîchère ou du maraîcher en test d'activité:

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issue de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les souscripteurs du contrat.
- Être présent autant que possible aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- Si les circonstances le permettent, accueillir les adhérents et les adhérentes sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

3) Engagements de l'espace-test agricole Les Champs des Possibles¹ :

- Accueillir et accompagner M. Guillaume DUPUY dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au 2)
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – à l'AMAP de Senlis « Les paniers de Séraphines » de l'accompagnement de M. Guillaume DUPUY dans son projet d'installation agricole.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec Les Champs des Possibles
- Désigner un ou une salarié(e) référent, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP :
Mélanie Castelle : melanie@leschampsdespossibles.fr

4) Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent(e)s, le paysan partenaire, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

5) Engagements de la référente :

- La référente du contrat légumes joue le rôle d'intermédiaire entre les adhérents souscripteurs et les maraîchers.
- Elle s'engage à informer les maraîchers de toute remarque faite par les adhérents et, inversement, à informer les adhérents de tout changement ou aléa relatif à la récolte.
- Elle envoie ou remet les contrats aux adhérents, collecte les règlements et s'assure de leur exactitude avant de les remettre aux maraîchers.
- Elle veille au bon déroulement du partage de la récolte.

¹ Uniquement pour les personnes souscrivant le contrat légumes avec Guillaume Dupuy